

Actualités



© Frédérique Josse - EHPA Presse

Vieillesse : les pistes de Michèle Delaunay

Des « jalons essentiels » de sa loi sur le vieillissement, ainsi que des « fils rouges » sur les pistes qu'elle compte explorer pour mener à bien cette réforme. Voilà les deux thèmes qu'a abordés Michèle Delaunay, lors de ses vœux à la presse, le 29 janvier. Morceaux choisis.

Priorité au domicile ...

Oui, la loi sur le vieillissement comprendra la dépendance. Oui, mais pas seulement, a rappelé Michèle Delaunay. Ce sera une loi globale, qui « prendra en compte tout le champ de l'avancée en âge et qui dessinera le parcours résidentiel de la personne âgée ». Le domicile sera une priorité, « car c'est la volonté des Français ». Cela passera par « l'adaptation des logements, mais aussi par leur aménagement (avec notamment la domotique), générateur d'une économie importante, et générateur d'emplois ».

... Et au développement de logements intermédiaires

La ministre « y croit beaucoup » parce qu'il existe des possibilités très variées de logements intermédiaires... y compris, d'ailleurs, dans la sémantique : « Béguinage, résidences foyers... Cela fait un peu ancien, reconnaissons-le. Il va falloir dépeussier un peu les résidences pour personnes âgées. Mais l'imagination est au pouvoir, faites-nous confiance de ce point de vue. »

Encadrer les tarifs des maisons de retraite

« François Hollande a posé un jalon essentiel de notre projet de loi, qui est la mission de combler le fossé entre le montant moyen des maisons de retraite (900 euros pour les femmes, qui composent les 2/3 aux 3/4 des résidents en établissement) face au reste à charge des Ehpad. Le Président nous a demandé de rendre accessible les maisons de retraite aux classes moyennes, et nous a donné la mission d'explorer toutes les pistes. » Parmi les pistes que Michèle Delaunay évoquait dans son interview parue dans Le Parisien du 26 janvier, où elle taclait sévèrement les Ehpad, évoquant des « familles perdues, qui se font rouler sur les frais cachés [des établissements] » : aides à l'investissement, plafonnement des loyers, encadrement des tarifs sur le modèle de la politique de Cécile Duflot avec les logements, ou encore mutualisation entre plusieurs établissements, « un directeur pour trois, des achats groupés ». Michèle Delaunay compte également créer un site référençant tous les prix pratiqués en Ehpad, y compris les frais des services supplémentaires comme le coiffeur, par exemple. Qui sont, rappelons-le, déjà inscrits dans le contrat de séjour. « Nous en sommes au stade de l'étude de faisabilité », a précisé la ministre, qui souhaite confier le pilotage d'une expérimentation sur le sujet à l'agence régionale de santé Aquitaine. Des ministres, avant Michèle Delaunay, ont pensé à un site internet donnant des informations sur la qualité des maisons de retraite... Mais ces projets sont tous tombés dans les limbes.

Certaines de ces « pistes » ont en tous cas provoqué l'ire de la **Fnaqpa** qui, dans un communiqué paru le 29 janvier, rappelle que « les maisons de retraite sont extrêmement performantes compte-tenu de leur rapport qualité/coût, au regard des moyens qui leurs sont attribués ». Et la fédération de s'« indigner » des options choisies par la Ministre, comme la mutualisation de postes de direction ou le plafonnement des loyers, « mesures délétères et totalement inefficaces en termes de qualité. »

Ehpad, domicile ou pas ?

Saurait-on lire, dans les propos qui suivent, un rétropédalage de la ministre, quant à sa condamnation quelque peu précipitée de l'Ehpad Villa Beausoleil de Chaville ([lire notre article du 17 janvier : « Nonagénaire expulsée : Michèle Delaunay zappe les professionnels »](#)). « Toutes les expériences et l'actualité que nous avons partagés ces dernières semaines nous démontrent que point n'est question de bienveillance et de maltraitance, mais de droit. Et je vais en donner un exemple, c'est le domicile. Vous le savez, la chambre de l'établissement en Ehpad est assimilé au domicile, c'est à dire que l'âge a le droit de s'y sentir chez soi. Mais tous les droits du domicile n'y sont pas rattachés ou pas de manière précise. » Une discussion nécessaire, effectivement, tant l'affaire de la « nonagénaire expulsée » a donné lieu à des commentaires farfelus sur le sujet...